



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2002
Français
Original: anglais

Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable

Quatrième session

Bali (Indonésie), 27 mai-7 juin 2002

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue multipartite

Dialogue multipartite

Note du Secrétaire général**

1. Dans la décision 2001/PC/3, la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable a approuvé la tenue d'un dialogue multipartite dans le cadre du programme de travail de sa deuxième session. Dans la même décision, elle a décidé que :

« Selon la pratique de la Commission du développement durable, un certain nombre de débats seront organisés en faisant appel à plusieurs parties prenantes dans le cadre des sessions du Comité préparatoire. Des documents, émanant des grands groupes, destinés à amorcer ces débats, seront rédigés; ils pourront faire le point des progrès accomplis et des actions à entreprendre, selon les indications données dans

les chapitres relatifs aux grands groupes dans le programme Action 21. Les débats prévus seront les suivants :

... b) Au début de la quatrième session du Comité préparatoire, un débat de deux jours avec les représentants des neuf grands groupes sera de même organisé. Il sera également structuré autour de l'ordre du jour de cette session, et portera donc sur la nécessité d'un partenariat mondial pour réaliser les objectifs du développement durable, la confirmation de la nécessité d'une démarche cohérente et stratégiquement ciblée pour la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et les principales difficultés et possibilités qui se présentent à la communauté internationale à ce sujet. L'objet de ce second débat sera de donner aux représentants des grands groupes de nouvelles possibilités de faire connaître leurs vues sur les décisions et priorités futures. Le Président en fera un résumé, qu'il soumettra au Comité préparatoire et fera figurer dans la documentation du Sommet. »

2. Le secrétariat du Sommet collabore avec un groupe directeur multipartite réunissant les organisateurs de chaque grand groupe en vue de

* A/CONF.199/PC.15.

** La note explicative demandée au titre du paragraphe 8 de la résolution 53/208 B dans lequel l'Assemblée générale a décidé, « que, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence, les raisons de ce retard seront indiquées dans une note explicative figurant dans le document », n'était pas jointe au document original.



préparer le dialogue, sous la supervision du Bureau de la Commission constituée en Comité préparatoire. Les organisateurs sont choisis dans les réseaux des grands groupes en fonction de leurs connaissances et de leur contribution au développement durable, de leur aptitude à établir un débat de fond avec les membres du grand groupe auquel ils appartiennent, et de la confiance que ceux-ci leur témoignent. Les chapitres du programme d'Action 21 étant indiqués entre parenthèses, la liste des organisateurs s'établit comme suit :

- Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (chap. 24 : Les femmes);
- Youth Coalition for the World Summit on Sustainable Development (chap. 25 : Les enfants et les jeunes);
- Forum des peuples autochtones de la Commission du développement durable (chap. 26 : Les peuples autochtones);
- Réseau du tiers monde, Centre international de liaison pour l'environnement et Groupe danois 92 (chap. 27 : Les organisations non gouvernementales);
- Conseil international des initiatives locales pour l'environnement (chap. 28 : Les collectivités locales);
- Confédération internationale des syndicats libres et de la Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (chap. 29 : Les travailleurs et les syndicats);
- Chambre de commerce internationale et Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (chap. 30 : Le commerce et l'industrie);
- Conseil international pour la science et Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (chap. 31 : La communauté scientifique et technique);
- Fédération internationale des producteurs agricoles et Via Campesina (chap. 32 : Les agriculteurs).

3. Les organisateurs ont été invités à accomplir deux tâches en consultation avec les membres des grands groupes auxquels ils appartiennent : a) faciliter la rédaction d'un document de concertation; et b) faciliter

le choix de leurs représentants au dialogue multipartite. Pour cette deuxième tâche, les organisateurs étaient également priés de s'efforcer de respecter un équilibre géographique et par sexe et d'essayer de trouver un équilibre entre les générations, en faisant participer différentes classes d'âge à leur délégation, dans la mesure du possible.

4. La Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire sera saisie des documents de concertation établis par chaque grand groupe participant au dialogue multipartite, en tant qu'additifs 1 à 9 à la présente note. Conformément à la décision 2001/PC/3, ils sont principalement axés sur les progrès accomplis vers les objectifs fixés dans les chapitres consacrés aux grands groupes, s'agissant notamment des partenariats et des engagements souscrits par eux.

5. Le calendrier du débat de la quatrième session du Comité préparatoire, qui se tiendra du 27 au 29 mai, s'établit comme suit :

- 27 mai 2002 : Séance plénière l'après-midi, consacrée à la gouvernance en matière de développement durable;
- 28 mai 2002 : Journée consacrée à deux tables rondes tenues en parallèle et portant sur les deux thèmes suivants :

Table ronde I : Renforcement des capacités en vue du développement durable

Table ronde II : Cadre de partenariats

- 29 mai 2002 : Séance plénière, le matin, consacrée aux priorités et engagements futurs.

6. Le Bureau de la Commission constituée en Comité préparatoire a décidé que les débats des deux séances plénières seront dirigés par son président, tandis que les tables rondes seront animées conjointement par les vice-présidents désignés à cet effet.